

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2026/015

L'an deux mille vingt-six, le 3 février, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Martine LABAT.

Absents excusés : Philippe SOLAZ, André RECURT, Laurent LAGES et Jean-Bernard COLOMES.

Objet : RH - Renouvellement de la convention de mise à disposition du Service Technique de la CCPL au SYNDICAT MIXTE ADOUR AMONT pour l'année 2026

Monsieur le Président propose de renouveler la convention de mise à disposition du service technique auprès du Syndicat Mixte Adour Amont pour des missions d'entretien de rivière sur l'Arros et les affluents dans le cadre d'interventions ponctuelles et urgentes avec le matériel spécifique (treuil ...)

Le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constaté par le syndicat mixte

Le coût unitaire est arrêté à un tarif horaire de 32 euros pour la mise à disposition d'un agent avec matériel ou engin et à 28 euros sans matériel ou engin.

Le remboursement des frais sera opéré sur la base d'un titre de recettes qui sera émis par la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan trimestriellement, et qui sera justifié par un relevé des charges.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition du Service Technique pour des missions d'entretien de rivière sur l'Arros avec le Syndicat Mixte Adour Amont pour l'année 2026, suivant les modalités exposées précédemment, ainsi que tout document afférent.**

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 16 FEV. 2026

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260203-2026-015B-DE
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026